

DÉLIBÉRATION N°2025-49

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

Vu la délibération n°2025-14 du conseil d'administration de Nîmes Université portant approbation des statuts et du règlement intérieur du CFA Ensup LR notamment l'article 5 des statuts ;

Vu la délibération n°2025-30 désignant les représentants de Nîmes Université au sein du conseil de perfectionnement du CFA Ensup-LR.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Sont désignés représentants de Nîmes Université au sein du conseil de perfectionnement du CFA Ensup-LR

:

- Monsieur Marc OLIVAUX, Maître de conférences au sein de la faculté Droit Economie Gestion de Nîmes Université, en tant que représentant titulaire ;
- Madame Vanessa MONTEILLET, Maître de conférences au sein de la faculté Droit Economie Gestion de Nîmes Université et Directrice de l'UNIFOP en tant que représentante suppléante.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°2025-30 susvisée.

Fait à Nîmes le 08 juillet 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG